

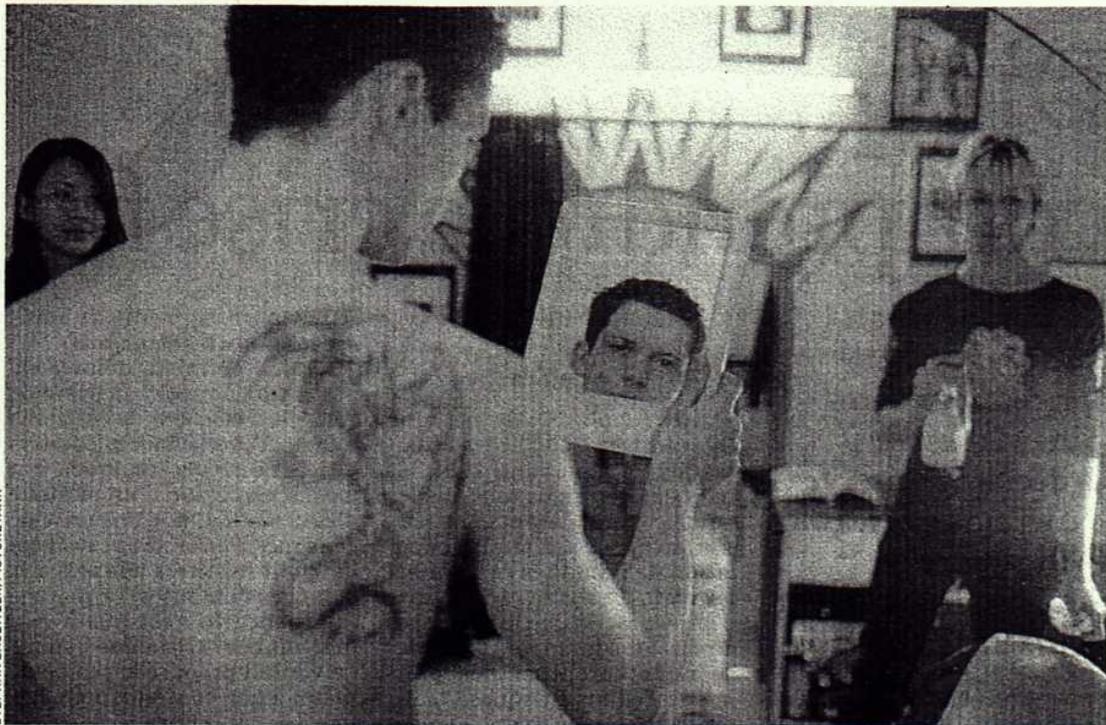
Roselyne Bachelot veut faire le ménage dans le piercing et le tatouage

Pour limiter les risques infectieux, la ministre de la santé va rendre obligatoire l'utilisation de matériel stérile et une autorisation écrite des parents pour les mineurs

Les sages de l'Académie de médecine ne sont, à l'évidence, pas près d'aller se faire tatouer. Et encore moins percer les narines ou le nombril pour se faire poser un petit anneau ou un bijou. «*La pratique de plus en plus répandue des perçages (piercings) et tatouages s'accompagne trop souvent d'incidents, voire d'accidents, dont la fréquence est en constante progression*», vient d'alerter l'Académie, en constatant que les complications les plus nombreuses sont de nature infectieuse, bactérienne ou virale. «*Certaines sont graves, locales ou diffuses: gangrène, endocardite... Des cas de contamination tuberculeuse ont été rapportés, et surtout d'hépatite virale*», ajoute l'Académie, en réclamant une réglementation de ces pratiques qui, à ses yeux, «*constituent une réelle agression vis-à-vis du corps humain*».

Cette mise en garde tombe à pic. En effet, Roselyne Bachelot est décidée à faire le ménage dans le monde des tatoueurs et des perceurs. La ministre de la santé est sur le point de signer deux décrets visant à imposer des règles sanitaires strictes et une meilleure information du public. Attendus depuis des années, ces décrets visent d'abord à renforcer les règles d'hygiène dans l'utilisation de tous les matériels, «*pénétrant la barrière cutanée ou entrant en contact avec la peau ou les muqueuses*» du client. Les tatoueurs et les perceurs devront soit utiliser du matériel stérile et à usage unique, soit tout stériliser avant chaque utilisation. Ils devront aussi suivre une formation à l'hygiène et remettre à leurs clients une information écrite sur les risques.

Si le client est mineur, ils auront l'obligation de recueillir un consen-



Dans une boutique de tatouage à Paris. Les tatoueurs et les perceurs devront se déclarer en préfecture.

tement écrit des personnes ayant autorité sur lui. Enfin, pour avoir le droit d'exercer, les tatoueurs et les perceurs devront se déclarer à la préfecture. Ce qui permettra aux pouvoirs publics de savoir qui fait quoi dans ce domaine. Car, pour l'instant, c'est le flou le plus complet. N'importe qui peut ouvrir une boutique et, sans aucun contrôle ni formation particulière, faire des piercings sur toutes les parties du corps: le lobe de l'oreille, les narines, les lèvres, les sourcils, la langue, le mamelon et même les organes génitaux.

Aujourd'hui, selon l'Académie de médecine, on recenserait environ 100 000 piercings par an en France. «*À mon avis, ce chiffre est largement au-dessous de la réalité, mais c'est vrai qu'il est difficile d'avoir une estimation fiable. Car personne ne sait combien de gens font du piercing en France. Les estimations les plus basses parlent de 600 personnes, les plus hautes de 1200*», explique «Eddy», président du Syndicat des perceurs professionnels français, qui revendique une soixantaine d'adhérents. Une chose est sûre

en tout cas: au cours des dernières années, le piercing s'est développé dans toutes les couches de la population. «*Au départ, cela se pratiquait surtout dans les milieux underground et alternatifs. Mais aujourd'hui, c'est devenu presque*

Au cours des dernières années, le piercing s'est développé dans toutes les couches de la population.

aussi banal de se faire percer le nombril que les oreilles, poursuit-il. Moi, par exemple, j'exerce à Saint-Germain-en-Laye, une ville plutôt bourgeoise. Et 80 % de ma clientèle est constituée de jeunes femmes de 18 à 22 ans, parfaitement insérées.»

Au départ, les premiers à avoir pris la mesure des risques infectieux sont des médecins de l'hôpital Tenon à Paris où existe, depuis le début des années 2000, une consultation spécialisée dans les compli-

cations du piercing et du tatouage. Alertés par ces médecins, certains tatoueurs et perceurs ont pris, ces dernières années, des mesures pour sécuriser leurs pratiques. «*Dès 2003, nous avons diffusé une charte d'hygiène destinée à la profession. Et nous sommes nombreux aujourd'hui à utiliser des appareils de stérilisation*», assure «Tin-Tin», président du Syndicat national des artistes tatoueurs.

Le docteur Gilles Pialoux, chef du service des maladies infectieuses et tropicales à l'hôpital Tenon, reconnaît que la situation semble s'être améliorée. «*Dans notre consultation, en 2006, nous avons reçu 30 personnes pour des complications contre 78 en 2001*», souligne-t-il. Mais en dépit de ces progrès, les pratiques restent encore très disparates. Eddy le reconnaît avec franchise. «*Certains continuent à faire n'importe quoi, notamment des perçages clandestins, dans des appartements, en proposant des tarifs très attractifs pour les mineurs mais avec des conditions d'hygiène souvent déplorables.*»

PIERRE BIENVAULT